

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/09/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 136

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 4 septembre 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Jocelyne PION, Laurent LETRILLARD, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Pascal LENOIR.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

CULTURE

FESTIVAL DES CONTES GIVRES 2025

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Médiathèque Ernest Cœurderoy de Tonnerre souhaite accueillir le 20 octobre 2025, à l'Espace Marland, un spectacle dans le cadre de la 26^{ème} édition du Festival des Contes Givrés ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat et d'accueil de spectacle avec l'association Antipodes, aux conditions suivantes :
 - o Date : 20 octobre 2025,
 - o Lieu : Espace Marland,
 - o Participation financière : 755€,
 - o Frais d'inscription : 55€ ;
- De prendre en charge les frais de repas et d'hébergement des artistes pour le lundi 20/10/2025 au soir ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à sa réalisation de cette manifestation.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH,
Maire de Tonnerre